

Convocation faite le 15 juin 2016

Séance du 23 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt trois du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUET Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, BODIER Robert, MOREAU Brigitte, ROGER Steve, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy.

Absentes et excusées : CORMIER Catherine, MOISY Cyrille.

Madame Brigitte MOREAU est élue secrétaire de séance.

Lotissement du Parc

Le conseil s'est rendu sur place.

Droit de préemption urbain – N° 2016/33

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente des parcelles suivantes :

- n° 293, 295 et 297 de la section C (32, rue Principale)
- n° 136 et 303 de la section C (5, Chemin du Presbytère)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des dites parcelles.

Schéma du mutualisation – N° 2016/34

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-391 La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et les services des communes membres.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon a transmis aux maires en date du 21 avril 2016, une série de documents valant projet de schéma de mutualisation afin que les conseils municipaux puissent donner leur avis conformément à la loi.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un premier schéma de mutualisation traduit pour la Communauté de Communes du Pays de Craon et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs :

- Conforter les services de proximité,

- Conforter la solidarité intercommunale
- Concrétiser des initiatives locales en regroupant les moyens
- Professionnaliser les opérations complexes
- Partager une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) pour anticiper les changements de demain,
- Rationaliser la dépense publique
- ...
-

Un travail de concertation a été conduit, au moyen de questionnaires, rencontres élus – Directeurs Généraux de Services, Secrétaires de Mairie... Ce travail collectif a permis la rédaction d'un premier projet de schéma qui a **été examiné à plusieurs reprises en Bureau de la CCPC**.

Ce projet est une première étape ; des groupes de travail constitués d'élus et d'agents, vont œuvrer pour proposer des pistes de réflexions dans les différents domaines souhaités par les communes :

- Technique et matériels,
- Ressources Humaines,
- Formations.

L'objectif est de présenter les premiers travaux des groupes fin juin/début juillet. Les orientations pourront se subdiviser et se décliner en phases opérationnelles.

La méthode adoptée dans le cadre du schéma de mutualisation est adaptée aux objectifs et intérêts de la Communauté de Communes du Pays de Craon et de la Commune.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des communes membres.

Le conseil municipal, après discussion, émet un avis favorable au schéma de mutualisation présenté.

Création de postes – N° 2016/35

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour la création des postes suivants :

- Poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2016
- Poste de rédacteur principal 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2016

Le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe sont supprimés.

Association « Tourisme en Pays de Craon » - Désignation de référents communaux – N° 2016/36

M. le Maire informe le conseil qu'une nouvelle association « Tourisme en Pays de Craon » *va être créée* le 28 juin 2016 en raison de la fusion des Syndicats d'Initiatives de Renazé-Saint-Aignan-sur-Roë, de la Région de Cossé-le-Vivien et du Pays du Craonnais par voie d'absorption du Craonnais.

Cette nouvelle association Office du Tourisme, dans le cadre de la Loi NOTRÉ, s'inscrit dans la compétence "**promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**" devient une compétence obligatoire des EPCI en lieu et place des communes membres au 1er janvier 2017.

Un nouveau Bureau sera élu et de nouvelles commissions seront créées. Le conseil d'administration est composé notamment de membres de droit, soient les élus des 37 communes ainsi que le Vice-président de la Communauté de Communes en charge du Tourisme.

Il appartient au conseil municipal de désigner un référent titulaire qui représentera la commune au sein du conseil d'administration, ainsi que son suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉSIGNE** :

- Titulaire : Mme Claudine JOSSELIN
- Suppléant : Mme Brigitte MOREAU

Location de terrain : jardins communaux – N° 2016/37

Depuis de nombreuses années, la commune met du terrain inutilisé à disposition de certains habitants qui en font un jardin. Aucun montant n'a jamais été définit pour cette utilisation. La plupart des utilisateurs faisaient un don pour le CCAS.

Vu la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015, monsieur le maire propose de fixer une location par parcelle de jardin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe la location à 25 euros par an par parcelle de jardin à compter du 1^{er} janvier 2017.

Devis

- Mur de soutènement parking Rue Principale (travaux de maçonnerie, ravalement et assainissement EP)

↳ Devis de la SARL Moisy Cyrille pour un montant HT de 7 364.95 €

↳ Devis de la SARL Bizeul pour un montant HT de 7 245.77 €

Le conseil municipal retient le devis de la SARL Bizeul pour un montant HT de 7 245.77 €.

- Remplacement de 4 éclairages de sécurité défectueux à la salle des loisirs

↳ Devis Lenoir pour un montant HT de 410.91 €

Le conseil municipal donne son accord pour le remplacement des 4 éclairages de sécurité.

Commerce 20, rue Principale

4 nouvelles candidatures ont été reçues suite à l'annonce repassée sur le bon coin. Après une présentation des différentes offres, le conseil municipal présélectionne les trois candidats suivants :

- M. Cyril BORDET et Mlle Elodie DECAYEUX
- M et Mme Michaël PRINGENT
- Mlle Claudia FONTES

Ces derniers seront reçus en mairie afin de discuter avec eux de leur projet concernant le commerce.

Divers

- Réunion Ruez-vous : lundi 27 juin à 20 h à la mairie (commission animation + adjoints)
- Remplacement des chaises de la salle des loisirs : Le conseil décide le remplacement de la totalité des chaises.

Date de la prochaine réunion : 21 juillet 2016